sur la place aux cabrioleurs attendus dans la nuit.

Quelques jeunes grévistes tentèrent ensuite d'incendier la scierie Dubuisson, place Calonne, mais ils en furent empêchés par les agents.

Renforts de troupes

Six trains spéciaux amènent à Dunkerque deux régiments de cavalerie et plusieurs bataillons d'infanterie.

Le Préfet du Nord a annoncé son arrivée par le train de 11 h. 1/2.

Avis à nos Correspondants

Étant donnée la mise en vigueur du nouveau tarif postal, nous croyons devoir faire observer à nos correspondants qu'ils peuvent encore affranchir de 0 fr. 05 leurs communications sous enveloppes OUVERTES, pourvu qu'elles ne pèsent pas plus de 20 grammes (et que les enveloppes ne contiennent que des manuscrits destinés à l'impression), tandis qu'AUPARAVANT elles pouvaient peser 50 GRAMMES pour le même affranchissement.

Les lettres FERMÉES, affranchies à 10 CENTIMES peuvent peser 20 GRAMMES au lieu de 15.

LE SUCRE BÉGHIN

tend le mieux et cuore le plus

ROUBAIX

Ligue Patriotique des Françaises

La Ligue Patriotique des Françaises adresse l'appel suivant :

« Tous les catholiques et tous les bons Français tiendront à pavoiser le 8 mai prochain, jour de la fête de Jeanne d'Arc. Les adhérentes de la Ligue Patriotique des Françaises se souviendront que la Bienheureuse Jeanne leur a été donnée comme patronne par le Souverain Pontife, et voudront être les premières à arborer leur drapeau en son honneur.

Des drapeaux seront mis à leur disposition dans tous les Comités de la ville ».

Congédiés pour ivresse

TROIS OUVRIERS DE MINOTERIE SE VENGENT

Trois ouvriers de la minoterie de MM. Jonville frères, rue Condorcet, avaient été congédiés, lundi matin, parce qu'ils n'étaient pressés ivres au travail.

Ce sont : Arthur Allard, 20 ans, rue du Cane, 10 ; J.-B. Leman, 32 ans, rue d'Alger, cour Vanackere, 1, et Pierre Dewaele, 37 ans, cité Saint-François, 1, à Croix.

Vers une heure moins le quart de l'après-midi, tous trois pénétrèrent dans la minoterie et souffletèrent grossièrement une vingtaine de sacs de farine.

Le surveillant étant intervenu pour leur reprocher leur conduite, fut malmené et légèrement blessé.

A ce moment, le contremaître arriva. Allard et Leman se jetèrent sur lui et le frappèrent à coups redoublés, le blessant assez sérieusement à la joue gauche et près de l'œil droit.

Les trois agresseurs ne se bornèrent pas à cela. Ils violentèrent plusieurs ouvriers parce que ceux-ci avaient continué à travailler malgré leurs menaces.

M. Grimaldi, commissaire de police, a ouvert une enquête sur ces faits.

Allard, Leman et Dewaele, qui étaient ivres encore, ont été arrêtés. Ils seront conduits à Lille aujourd'hui mardi.

Pour la fête de Jeanne d'Arc. — On trouve, chez M. Watteau-Fournier, 11, rue du Pays, un très grand choix de drapeaux, oriflammes et écussons.

Une foire aux plaisirs. — La section de préparation militaire « Les Patriotes » organise, pour le dimanche 5 juin, une magnifique foire aux plaisirs qui sera suivie d'une grande fête de gymnastique, et aura lieu au local de la société, 22 bis, rue de la Paix.

Les travaux d'organisation sont déjà très avancés ; cette foire aux plaisirs s'annonce comme merveilleuse. Il y aura music-hall, buvettes, loteries, et attractions de tous genres. La fête de gymnastique comportera pyramides, ballets, poses plastiques, etc.

Nous apprenons que la Maison Poutivy, r. de Lannoy, 275, vient d'obtenir, à l'Exposition-Concours, à Paris, un diplôme de médaille d'or pour la bonne qualité de son beurre.

Les réunions électorales. — Demain, mercredi, à huit heures et demie du soir, une réunion électorale aura lieu à la Salle Artistique, 59, rue des Champs. Elle est organisée par la Fédération Républicaine Anticollectiviste. M. Eugène Motte, maire, la présidera et présentera le sympathique et distingué candidat anticollectiviste de la 6e circonscription de Lille, M. Georges Ducrocq.

Il prononcera un discours, ainsi que M. Marin, député de Nancy.

Nous sommes à la veille d'une inauguration sensationnelle. C'est en effet, samedi prochain, 7 courant, que le GRAND BAZAR DE ROUBAIX, passé aux mains d'une Société bien connue, ouvrira ses portes, après une fermeture d'un mois activement employé à sa réorganisation. Il n'est bruit que des affaires exceptionnelles et des cadeaux magnifiques offerts, à cette occasion, à la population Roubaisienne qui affluera, samedi, à la grande Vente-Réclame, 55-57, Grande-Rue.

Championnat et Exposition Dactylographique du Nord. — Le premier championnat Dactylographique du Nord (une heure de copie à la machine à écrire sans dictée), sera organisé le 29 mai courant à Roubaix par le Cercle Duployen, avec le concours de la Fédération septentrionale, de l'Union de Lille et du journal « Le Sténographe Duployen » et sous la présidence de M. Albert Navarre, administrateur de l'Institut Sténographique de France, directeur de la Revue Dactylographique et Mécanique de Paris.

Une Exposition Mécanographique aura lieu le même jour à cette occasion.

Les épreuves dactylographiques seront divisées comme suit : 1. Championnat Hommes ; 2. Championnat Dames (une heure) ; 3. Section Commerciale (copie de 3 minutes) ; 4. Prix de régularité.

Le droit d'inscription est fixé à un franc. Les dactylographes sont priés en envoyant leur adhésion, de joindre le montant de ce droit et d'indiquer la marque de la machine et de faire la demande de prêt gracieux d'une machine s'ils ne peuvent apporter la leur.

De nombreux prix, prix en espèces, objets d'art ou d'utilité, médailles, diplômes, volumes, abonnements de journaux, seront attribués aux lauréats.

Envoyer les adhésions et toutes demandes de renseignements (timbre-réponse) avant le 15 mai, dernier délai, à la Fédération Sertentrionale, 30, rue de la Perche, Roubaix.

La Saint-Mamert. — La Compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix fêtera la Saint Mamert le dimanche 15 mai, jour de la Pentecôte.

Une nouvelle grève de tisserands. — 16 ouvriers du tissage de M. Motte-Bossut, boulevard de Mulhouse, se sont mis en grève hier. Ils demandent que le paiement du broyage des chaînes soit à la charge du patron.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marcelli, 10, rue du Bois, Roubaix. Téléphone 2065.

Arrestation d'un expulsé. — L'agent de police Wième a arrêté, dimanche soir, vers onze heures, rue des Longues-Haies, Louis Béghin, 30 ans, journalier demeurant à Hersaux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Dame Justice le réclamait. — Les agents de sûreté Rancelot et Devogle ont arrêté, dimanche soir, à son domicile, rue des Longues-Haies, 132, un journalier, Henri Baert, 22 ans, qui doit purger une peine de trois mois de prison encourue pour fraude. Baert a été conduit à Lille lundi.

Halte Filipe. Meilleur marché que partout.

Une femme peu commode. — Henri Baert, arrêté en vertu d'un extrait de jugement, dimanche soir, ainsi que nous le relatons d'autre part, venait à peine d'être écroué au poste de la place Sainte-Elisabeth, qu'une nommée Clara Lampe, 20 ans, colporteuse, s'y présentait pour réclamer la mise en liberté du fraudeur.

Clara Lampe était ivre. Elle insulta grossièrement les agents à qui elle opposa ensuite une très vive résistance. Il fallut, pour l'emmener au violon, que 2 agents en tenue se joignissent aux agents de sûreté. Clara Lampe ayant un petit enfant à sa charge a été remise en liberté provisoire lundi matin ; mais elle sera poursuivie pour injures et rébellion.

Ce que l'on trouve. — M. Louis Catteau, rue Archimède, cour Wibaux, a trouvé un portemonnaie.

— L'agent Poissonnier a trouvé un volet rue Saint-Maurice.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

1re COMMUNIONS Boîtes Dragées Chocolats 5, rue du Prieur, LILLE du 2 mai

Naissances. — Marcel Liesnard, avenue Julien-Lagache. — François Vanderrusten, rue Jacquard, cour Masurel, 42. — Germaine Hiergeus, rue de la Limite, 40. — Marie Van Eeckhoutte, boulevard de la République, 37. — Maurice Cartigny, rue de Bonvines, cour Fontier, 51. — Pierre Eeckhout, boulevard de Cambrai. — Andréa Verrebrouck, rue de la Potennerie, 58. — Julia Masure, rue de Flandre, 69.

Mariages. — Albert Hibon, tourneur en fer, rue de Philippeville, cour Moerman, et Valerie Hermant, piquûrière, rue Turgot, 98. — Arthur Poulain, marchand tripier, rue Gelvani, 55, et Joséphine Seconde, ménagère, rue de la Balance, 87. — Constant Leclercq, piqueur de cartons, rue du Chemin-de-Fer, 52, et Blanche Carrette, ménagère, rue Turgot, impasse Vandamme, 4. — Jules Vandenbroucke, soldat au 1er de ligne, à Cambrai, et Marthe Planche, servante, rue Pellart, 76.

Décès. — Lefebvre Jean-Henri, 6 mois, avenue Julien-Lagache. — Léon Dernoncourt, 6 mois, avenue Julien-Lagache. — François Vanaeckère, 74 ans, s. p., rue Blanchemaille. — Benoni De Vaere, 84 ans, s. p., rue Blanchemaille. — Aurélie Dolpe, 53 ans, s. p., avenue Julien-Lagache. — Jules Demametz, 48 ans, colporteur, avenue Julien-Lagache. — Rosalie Brackaveld, 85 ans, s. p., rue d'Isly, 62.

Trois sachets sont offerts, brevet Dans chaque boîte de Congo.

WATTRELOS
Conseil municipal

Séance du 29 avril 1910

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à huit heures, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Leuridan, adjoint au maire.

Il est donné connaissance de rapports de MM. les directeurs des contributions indirectes et directes, relativement aux nouvelles taxes votées antérieurement par le Conseil. L'octroi de Tourcoing coopérera dans une certaine mesure à prélever pour le compte de Wattrelos les taxes sur l'alcool et touchera pour cette charge 10 pour cent des recettes.

Sur l'avis de la commission des finances, la majorité approuve les rapports précités.

La minorité vote contre.

Le Conseil de Prud'hommes. — On nomme deux délégués pour la révision de la liste des électeurs.

La taxe militaire. — Le Conseil donne un avis favorable à l'exonération de la taxe militaire qui frappe plusieurs jeunes gens indigents.

Taxe municipale sur les chiens. — Un grand nombre de propriétaires de chiens ne paient point la taxe spéciale aux toutous. On pourrait, au moyen d'un contrôle sévère, trouver là une nouvelle ressource importante pour la commune, en obligeant lesdits propriétaires à se conformer à la loi.

La police municipale. — Dans un rapport, M. le Préfet fait observer à l'Administration municipale que le personnel de la police à Wattrelos est insuffisant.

L'Administration de la ville estime qu'il y a lieu actuellement de maintenir le « statu quo ».

Le Conseil se rallie à l'avis de l'Administration municipale.

Les écoles congréganistes. — M. le Préfet informe l'Administration municipale que M. le ministre de l'Instruction publique l'a rappelé lui-même au respect de la loi du 7 juillet 1904 qui exige la fermeture des écoles congréganistes dans un délai maximum de dix ans. M. le Préfet reconnaît qu'actuellement les établissements publics seraient insuffisants pour recevoir les nombreux enfants fréquentant les établissements privés de la ville. Mais il invite la municipalité à prendre, d'ores et déjà, les mesures nécessaires pour assurer à temps l'exécution intégrale de la loi.

Sur la demande de M. Leuridan, la question est renvoyée à la commission scolaire pour être mise à l'étude.

La caisse des écoles. — Lecture est faite d'un rapport sur la situation financière des écoles. Il en résulte un léger déficit que le conseil décide de combler.

Les questions de voirie. — On approuve la réception définitive de la construction d'un aqueduc collecteur à la Grand'Place.

Il est fait à l'assemblée un exposé de la situation de travaux d'aqueduquage rue Pierre-Cateau et à la Vieille-Place. La réception de ces travaux est renvoyée, pour examen, aux commissions compétentes.

Approbation est donnée à la réception définitive de travaux de pavage et d'empierrement à la Grand'Place.

— On décide de mettre à l'étude la construction d'un aqueduc collecteur, rue de la Mairie, pour lequel une société industrielle offre une participation à la dépense de 5000 francs.

Le cimetière du Crétinier. — On approuve de légères modifications au plan primitif dressé pour la création de ce cimetière. L'assemblée décide de faire l'emprunt nécessaire aux travaux, au Crédit Foncier.

Les contributions directes de 1910. — La réduction du contingent mobilier de la ville atteint, pour 1910, une somme de 18.282 fr. 63.

Jubilé de 50 ans de mariage. — Le conseil vote une subvention de 50 francs en faveur des époux Dhalluin-Duponi qui célébreront, à la Pentecôte, le cinquantième anniversaire de leur union.

Crédits divers. — L'assemblée vote ensuite toute une série de menus compléments de crédits.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Un faux bruit. — Un journal socialiste annonce que le bruit court, à Wattrelos, de la démission de la municipalité, « son projet de taxes ayant été de nouveau rejeté ».

Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

CROIX

Grande réunion électorale. — Ce soir, mardi, à huit heures et demie, au Café du Progrès, place Saint-Martin, aura lieu une grande réunion électorale présidée par M. Eugène Motte, maire de Roubaix.

M. Georges Ducrocq, candidat de l'Union Républicaine, sera présenté aux électeurs de Croix.

Tous nos amis se feront un devoir d'assister à cette réunion qui sera très intéressante.

A la veille du scrutin de ballottage où triomphera la République libérale, chaque citoyen républicain et patriote voudra applaudir le courageux porte-drapeau du parti de l'ordre et du progrès dans la 6e circonscription.

WASQUEHAL

Accident de voiture. — Le camion de M. Lepers, entrepreneur, sortait hier après-midi de la cour de M. Lauwereyns, marchand de vin, rue Jean-Bart, lorsque le cheval recula dans le fossé profond qui longe ce chemin. Tiré à la renverse par les brides entrelacées dans les roues, le cheval retomba lourdement au fond du fossé, après avoir envoyé une ruade au conducteur.

Ce fut à grand peine qu'on parvint à dégager l'animal et le camion.

FLERS-BREUCQ

Tentative d'assassinat. — M. Delalé a interrogé lundi après-midi Pierre Vervacke, 28 ans, aide-plafonneur, à Roubaix, soupçonné d'avoir pris part à la tentative d'assassinat commise contre Mme veuve Richomme.

L'interrogatoire n'a pas donné de résultats sérieux.

HEM

Statistique mensuelle. — Il a été enregistré durant le mois d'avril, au bureau de l'Etat-Civil : 8 naissances, 5 décès, 2 mariages.

HEM. — du 2 mai. — Naissances. — Jean Delelcque, Petit Lannoy. — Gaston Dillies, Civron.

Mariage. — Jean Morlighem, maréchal ferrant à Forest et Elise Desprets, s. p.

Publication de mariage. — Aimable Dekeyser, tisserand et Marie Lecrit, fileuse.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

TOURCOING

Bains municipaux. — La piscine sera fermée aujourd'hui toute la journée. Les autres services de l'établissement fonctionneront aux heures habituelles.

Ligue Vélocipédique Tourquennoise (2, rue Delobel). — Fédération des sociétés cyclistes de Tourcoing et de ses cantons. — Dimanche 12 juin, la Fanfare de la Ligue se rendra au Festival de Mouvaux. 50 francs de primes seront tirées au sort entre tous les membres de la Ligue qui accompagneront la Fanfare.

Un incendie au Pont-de-Neuville. — Lundi à 7 h. 1/4 du soir, le feu a éclaté dans la chambre qu'un retraité, M. Louis Bouche, occupe chez M. Ernest Vrammont, boucher, rue de Gand, 637.

L'incendie a détruit la literie, une partie du mobilier. Les dégâts sont évalués à 300 francs. Il n'y a pas d'assurance.

Les pompiers, appelés par téléphone, n'ont pas eu à intervenir. Les voisins avaient éteint ce commencement d'incendie.

Au feu ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi matin vers onze heures, à l'estaminet de l'Océan, tenu par M. Modeste Couvreur, rue de la Blanche-Porte.

Le feu a pris dans une cage d'escalier qui fut consumée. Il a été communiqué par une cheminée voisine.

Les pompiers, à l'aide de quelques seaux d'eau, éteignirent ce petit sinistre. Les dégâts sont évalués à environ trois cents francs. Il y a assurance.

Les accidents. — M. Louis Sietinghs, 63 ans, tisseur, rue du Sentier, plaie contuse de la jambe gauche. Docteur Vanneuville ; repos de 15 jours.

— M. Raymond Delbecq, 16 ans, employé, rue du Bois, 54, est tombé d'une pile de balles de laine et s'est blessé au genou gauche. Docteur Vanneuville ; 10 jours.

— M. Henri Lemahieu, 24 ans, domestique, rue du Congo, est tombé de son camion. Plaie contuse de la cuisse droite. Docteur Aerts ; 10 jours.

La fraude. — Les préposés Very et Deswartes, du Tooquet, ont arrêté Francis Charles, 20 ans, rue du Fort, 145, à Roubaix, porteur de 23 kilos de café vert, valeur 99 fr.

— Le brigadier Lapart et le préposé Bogaert, du Tooquet, ont donné la chasse à deux fraudeurs qui abandonnèrent leurs charges : l'un d'eux, Henri Tanghe, 17 ans, sans domicile fixe, a été arrêté. La prise consiste en 76 kilos de café vert, valeur 223 fr.

— Le préposé Emergand, en procédant à la visite des voyageurs à la gare, a arrêté Philémon Brackman, 41 ans, ouvrier agricole à Borsbecke (Belgique), porteur de diverses marchandises d'une valeur de 61 fr. 75.

— Le douanier Mannechez, de la brigade de la gare, a donné la chasse à deux individus qui, descendant d'un train venant de Belgique, voulaient escalader la barrière donnant dans la cour de la grande vitesse ; l'un d'eux a pu être arrêté. C'est Marcel Vassent, 17 ans, scieur de bois, il était porteur de 11 kilos de café vert.

Les prisonniers ont été conduits à Lille.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 2 mai

Naissances. — Emilienne Defoin, rue d'Isly, 3. — Alphonse Verscheide, rue Parmentier, 10. — Charles Delecluse, rue de Roncq, 41. — Albert Lagache, rue de l'Ermitage, 12. — Alice Vercambre, rue de l'Epidème, 43. — Lucien Ackou, rue du Tonkin, 10. — Lucienne Wastyn, rue de Paris, 13.

Mariages. — Désiré Callens, magasinier, et Esther Richard, s. p. — Oscar Deleersnyder, coupeur de [illegible], et Jeanne Himpens, soigneuse. — Désiré Marest, tisserand, et Théodora Genze, employée à la Crèche.

Décès. — Michel Guffroy, 8 mois, rue Pasteur, 80. — Auguste Hecquet, 38 ans, s. p., rue du Dragon, 136. — J.-B. Desurmont, 73 ans, s. p., rue d'Havré, 3. — Gustave Poncheaux, 56 ans, s. p., rue d'Havré, 3. — J.-B. Cattiore, 37 ans, rattacheur, rue Nationale, 122. — Juste Vanfleteren, 79 ans, s. p., rue Nationale, 122. — Céline Bourgois, 4 ans, rue de Bercheu, 40.

HALLUIN

La fête du Cercle Saint-Joseph. — Le Cercle St-Joseph célébrait hier lundi sa fête annuelle. A onze heures, une messe était célébrée pour le repos de l'âme de M. Auguste Lepoutre, bienfaiteur de l'œuvre. M. l'abbé Lézier, directeur du Cercle, officiait, devant une assistance nombreuse.

Les membres du Cercle se sont ensuite formés en cortège et précédés de la Musique St-Joseph se sont promenés dans les principales rues de la Ville.

A une heure et demie, un banquet était servi au local, sous la présidence de M. l'abbé Deram, doyen, entouré de MM. Emile Barrois, conseiller général ; Louis Sion-Arnould, conseiller d'arrondissement ; Paul Lemaître, adjoint au Maire ; Louis Odon-Leridan, ancien maire ; Edouard Delaître, président du Cercle ; Louis Coisne, vice-président, et plusieurs conseillers municipaux.

Au dessert, M. Edouard Delaître passa en revue les principaux événements de l'année ; rappela le départ de M. l'abbé Coddeville, l'ancien aumônier du Cercle dont il fit un vif éloge et qui est si dignement remplacé par MM. les abbés Lézier et Muller. Ceux-ci s'acquittent de leur fonction avec un zèle et un dévouement dont on ne saurait assez les remercier.

Le président tient à faire remarquer que les jeunes gens sont de plus en plus nombreux.

Il termine en exaltant MM. Groussau, député ; Pierre Defretin, maire, qui n'ont pu à leur grand regret assister à la fête, et salue MM. Barrois et Sion qui ne manquent jamais d'apporter leur concours si précieux à la fête.

Il propose de leur chanter un chaleureux vival ainsi qu'aux membres honoraires.

MM. Barrois et Sion portent ensuite des toasts très applaudis.

M. le Doyen, avec l'éloquence chaude et vibrante qu'on lui connaît, remercie les autorités présentes et notamment le sympathique président, M. Edouard Delaître.

Après le chant de plusieurs vivats, le banquet se poursuit au milieu de l'entrain général.

A six heures du soir, un Salut solennel était célébré.

BONDUES. — Publications de mariages. — Albert Dathoit, teinturier, et Théodosie Villez, ménagère. — J.-B. Hellein, charretier, et Aurélie Vanderaspaille, ménagère, à Ronocq.

LINSELLES
Un cambriolage à l'église

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont escaladé une plate-forme et brisé un vitrail ; pour descendre, ils se sont servis d'une corde, la fenêtre étant à 3 m. 50 du sol. Ils ont forcé cinq troncs vides.

Ils sont sortis par la porte de droite.

Un vol de plomb. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont dérobé 3 kilos de plomb dans une maison en construction à la Viscourt et appartenant à M. Emile Trénel, couvreur.

LINSELLES. — Naissance. — Marcel Vincent, avenue Masurel.

MOUVAUX

Accident de travail. — Chez MM. Lorthiois frères, industriels à Mouvaux, un ouvrier teinturier, Louis Welcomme, 55 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Brun-Pain, a été piqué par un chardon ; il en est résulté une plaie infectée du médius gauche. 8 jours de repos. Docteur Vermesch.

MOUVAUX. — Naissance. — Gérard Lesleid, 13, rue François-Masurel.

COFFRES-FORTS GRUSON

21, rue Royale, 21, LILLE

LILLE

Le CRIME de la rue des Postes

FAVIER EST TRANSFÉRÉ A PARIS, A LA CONCIERGERIE, OU IL SERA EXAMINÉ PAR DES MÉDECINS ALIÉNISTES.

Favier a été expédié dimanche matin à Paris en grand mystère et il y sera soumis à l'examen des trois médecins désignés récemment par M. Delalé. Nul doute que d'ici un, deux ou trois mois, l'assassin du garçon de recettes ne soit conduit à la prison de Douai, cette fois étiqueté comme fou et par le fait même innocenté de son crime.

De la prison à la gare

Dimanche matin, vers six heures, le brigadier de gendarmerie Morel et le gendarme Dalle se mettaient en quête d'une voiture de place qui devait conduire Favier de la maison d'arrêt à la gare.

Ils ne réussirent tout d'abord qu'à trouver une voiture découverte. Faute de mieux, ils gagnaient la prison quand dans la rue Faidherbe ils avisèrent un fiacre fermé dans lequel se prélassaient deux lézards. Ceux-ci firent preuve de la plus grande amabilité à l'égard de la maréchaussée et consentirent à faire l'échange des deux voitures.

A la prison le gardien-chef éveillait Favier. L'assassin avait été prévenu, il y a quelques jours de son transfert à Paris, mais il n'en connaissait pas la date précise. Il en montra quelque peu étonné, puis se mit à pleurer.

Bientôt, vêtu d'un complet de velours, coiffé d'une casquette, tel un terrassier, les yeux rougis, le teint blême, l'assassin parut à la porte de la prison et jeta dehors des yeux inquiets. Il n'y avait là que deux gendarmes.

Un quart d'heure après le fiacre arrivait à la gare, après avoir passé par les rues de la Monnaie, des Arts et des Buisses. Un important service de gendarmerie, dirigé par l'adjudant Pique, avait été établi sur les quais. Mais à la gare pas plus qu'en ville personne ne se doutait du départ de Favier ; l'ordre de réquisition adressé au chef de gare avait été fait au nom de Antoine-Joseph, sans plus.

Cependant au dernier moment, à l'arrivée du train de Tourcoing, quelques personnes reconnurent dans le « terrassier » l'assassin de Thain et poussèrent quelques cris hostiles bientôt couverts par les stridents sifflets de la locomotive trépidante.

Le voyage

Sitôt les stores baissés, Favier se sentit plus à l'aise ,et entama la conversation avec ses deux gardes du corps.

Il leur refit, à bâtons rompus, le récit de son crime. « J'ai tué, dit-il, parce que j'avais besoin d'argent. Lorsque je repris la carte de représentation de M. Dupas Tatius, je fis d'abord pas mal d'affaires, mais ensuite ma femme tomba malade, je dus interrompre mes voyages et beaucoup de clients m'abandonnèrent.

« Mais je n'aurais pas frappé le garçon de recettes si ma femme n'était pas allée chez son médecin. J'ai tué dans un moment de folie.

« Quand à trois heures et demie, ma femme sonna à la porte de l'appartement, je la fis attendre quelques instants, puis je lui dis que j'étais avec un client. Elle n'en crut rien et je dus alors pour l'empêcher d'entrer dans mon cabinet lui dire que j'avais renversé un encrier sur le tapis et que j'enlevais la tache.

« Je suis resté un moment hébété, puis je me suis ressaisi, j'ai enfilé une blouse, j'ai ficelé le cadavre et je l'ai emporté au grenier.

« Je ne sais pour quelle raison je l'ai ficelé. J'étais décidé à partir dans la soirée pour Orchies, d'y laisser ma femme, puis d'aller ailleurs me tuer. Je n'ai pu exécuter ce projet par suite de l'arrivée de commerçants qui m'ont invité à dîner.

« A Nancy, j'eus aussi l'intention de me faire sauter la cervelle, mais j'ai craint de me rater.

KRIEGER AMEUBLEMENT INSTALLATIONS COMPLÈTES PROJETS et DEVIS sur DEMANDE LILLE — 101, rue Nationale

« On a dit que j'avais été arrêté dès mon arrivée à Nancy. C'est faux. Je suis resté deux jours dans un hôtel de cette ville ; ce n'est que le deuxième jour, au soir, qu'un garçon a examiné mes chaussures dont la marque de fabrication était à demi effacée...

Au cours de ce récit, maintes fois interrompu, l'assassin parle de « son coup de folie ». Il n'a pas soufflé mot à ses gardiens de l'invite qu'il avait faite le 31 janvier au matin à Thain, du gourdin trouvé dans la cave et préparé à l'avance, du marteau, du tapis relevé à bon escient, de la hâche, de son intention de jeter le cadavre dans la rue ou de l'enfouir dans la cave, de sa désillusion en ne trouvant pas la forte somme dans le portefeuille du garçon de banque.

Pendant toute la durée du voyage Favier a semblé très excité. A chaque gare il jetait des regards peureux vers les portières craignant sans doute, à Seclin, à Libercourt, à Douai, d'être reconnu par des amis d'autrefois. De temps en temps, lorsqu'il parlait de sa femme, des larmes sillonnaient son visage.

A PARIS

Si Favier avait passé inaperçu à la gare de Lille il n'en fut pas de même à celle de Paris. A Arras, le conducteur d'un rapide avait appris que Favier était dans le train express et s'était empressé de colporter la nouvelle dans toute la gare du Nord.

Lorsque le train amenant l'assassin stoppa en gare plusieurs centaines de personnes stationnaient sur les quais ; il fallut, pour éviter les manifestations, refouler tout le monde hors de la gare.

Les gendarmes descendirent alors de leur wagon qui se trouvait être le dernier du convoi par suite d'un changement à Amiens, traversèrent les voies, firent une halte dans le bureau d'un chef de service, puis montèrent dans un fiacre pour gagner la prison de la Santé. Quelques badauds cependant suivirent la voiture au trot jusqu'au boulevard Magenta.

En passant devant la gare de l'Est Favier indique un hôtel aux gendarmes « Tenez, dit-il, c'est ici que j'ai logé le mercredi 2 février, mais je n'y suis guère resté longtemps, car je craignais à tout moment de me trouver en présence d'un voyageur de commerce du Nord ».

Arrivés à la Santé les gendarmes présentèrent leur mandat, mais on leur apprit que depuis les inondations les prisonniers étaient recueillis au dépôt de la permanence, à la Conciergerie.

C'est dans cette prison que l'assassin du garçon de recettes Thain a été colloqué et qu'il sera soumis aux observations des médecins aliénistes parisiens.

Gageons que Favier montrera des signes d'aliénation mentale avant un mois d'ici.

GRANDE SOURCE VITTEL

Bouteilles - Demies - Quarts.

Dépêches de la Nuit

L'affaire d'espionnage

Paris. — M. Bouzard a interrogé lundi après-midi le colonel Hoquais.

Le système de défense de l'hospitalé consiste à tout nier, jusqu'au moment, où le juge mettra devant ses yeux la preuve de sa trahison. Hoquais a commencé par déclarer qu'il avait connu Lanternier par hasard. Celui-ci avait écrit plusieurs lois à des officiers du XVe corps allemand sans recevoir de réponse.

C'est alors que lui s'était procuré l'adresse d'un agent d'espionnage, et lui avait écrit d'un poste restante à Berlin pour lui offrir le débouchoir de la pièce 75. Voici comment il devait opérer : l'agent allemand devait prendre la pièce, soit à La Fère, soit au camp de Sissonne. Dans le premier cas on devait faire sauter la porte du hangar contenant les pièces. A Sissonne, l'opération devait être faite avant le 22 avril, date à laquelle prenaient fin les manœuvres. Dans les deux cas c'est l'officier allemand qui en aurait, les emportait emmené en Luxembourg.

Pour le prix de leur trahison, ils devaient avoir 20.000 francs.

Tous nos lecteurs nous savent : Bien de meilleur que le Chocolat Delescaut-Bossut. C'est vrai.

Grave affaire à Pont-à-Mousson

UN CAVALIER DU 12e DRAGONS EST BLESSÉ MORTELLEMENT PAR UN SOUS-OFFICIER.

Nancy. — Une grave affaire vient de se produire au 12e dragons, à Pont-à-Mousson.

Le capitaine Pebocq ayant sur le champ de manœuvres ordonné au maréchal des logis Bulteau de frapper du plat de son sabre le cheval réfif du cavalier Thiry, Bulteau porta un coup de sabre si maladroitement qu'il atteignit Thiry à la poitrine et lui perfora le poumon.

Thiry est mort à l'hôpital.

Le général Charlis, commandant la 20e brigade de cavalerie, s'est rendu à Pont-à-Mousson. Le capitaine serait puni de quinze jours d'arrêt de rigueur.

Paulhan est nommé sous-lieutenant de réserve

Le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, qui l'avait fait inscrire d'office dimanche au tableau d'avancement, a nommé dans l'arme du génie, au grade de sous-lieutenant dans la réserve de l'armée active, Paulhan Isidore, adjudant de réserve du génie, mécanicien de ballons dirigeables, affecté au 1er régiment du génie (2e bataillon aérostiers).

SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS

Les candidats aux emplois de sous-officiers rengagés sont informés qu'il existe des vacances au 6e régiment d'artillerie à pied à Toul ; au 9e régiment d'artillerie à pied, à Belfort ; au 25e régiment d'artillerie, à Châlons ; au 27e rég. d'artillerie, à Douai ; au 29e rég. d'artillerie, à Laon ; au 32e rég. d'artillerie, à Toul ; au 46 rég. d'artillerie, au camp de Châlons ; au 60e rég. d'artillerie, à Neufchâteau.

ANISETTE SUPERFINE MARIE BRIZARD CURAÇAO, CHERRY-BRANDY

DUNKERQUE
Mort foudroyante
A NIEURLET

Lundi, vers une heure et demie de l'après-midi, M. Elie Héden, dit Mathey, [illegible] ans, passait près de la tuilerie de Saint-Mermelin. Frappé tout à coup de congestion, il tomba, la tête première, dans le fossé qui longe la grand'route.

On se porta aussitôt à son secours ; le docteur Duchateau fut appelé pour lui prodiguer ses soins : tout fut inutile, la mort avait été instantanée.

Elle Héden était célibataire et habitait Nieurlet.

Installation de SALLES DE BAINS, W.-C. ALBERT MATRAU LILLE, 65, rue de Béthune, 65, LILLE ZINC, GAZ, EAU

AISNE

SAINT-QUENTIN
La Démission de M. le Docteur Caulier
MAIRE DE SAINT-QUENTIN

M. le docteur Caulier a adressé, hier après-midi, à M. le Préfet de l'Aisne, sa démission de maire de la ville de Saint-Quentin.

Depuis environ deux mois, cette nouvelle avait été lancée plusieurs fois, mais, renseignements pris à bonne source, elle n'avait jamais eu même les apparences de la vérité, tandis que, cette fois, le fait est certain : le docteur Caulier a donné sa démission et de maire et de conseiller municipal.

Cette décision ne laissera pas que de causer, à Saint-Quentin et dans tous les milieux, une émotion considérable.

Nous y reviendrons.

Suicide. — On a trouvé morte dans son [illegible] Marie-Louise Chamberlain, 58 ans, ménagère, rue de Cambrai, cour Dumart.

Cette femme, qui s'adonnait à la boisson, s'est suicidée en absorbant de l'acide phénique.

Cette malheureuse avait été aperçue, pour la dernière fois, jeudi dernier, vers 7 h. du matin, déjà prise de boisson et tenant à la main une bouteille pleine d'acide phénique.

Contre les Unifiés

Le « Guettair de Saint-Quentin » fait suivre des déclarations suivantes la profession de foi de M. Desjardins :

La situation est donc claire et nette : d'un côté M. Desjardins, républicain libéral, dont les sentiments de droiture, de loyauté et d'honnêteté sont universellement connus ; de l'autre M. Devraigne, vague fonctionnaire grassement rétribué aux frais des contribuables et dont le programme de socialiste unifié est absolument contraire aux intérêts des populations qu'il aspire à représenter.

Nos amis les républicains feront leur devoir, ils voteront pour M. Desjardins qui a toujours consciencieusement rempli son mandat. En présence du danger du collectivisme, danger menaçant pour nos institutions, pour

BOURSE DE BRUXELLES

DU 2 MAI 1910

	Ouvert.	Cl.
FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES		
Rente 3 % 2e série	94 50	94
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	100
Bruxelles 1905, 2 % lib.	— —	94
Anvers 1887, 2,50 %	100 —	100
Anvers 1905, 2 %	— —	90
Gand, 2 %	75 50	76
Liège 1886, 3 %	— —	128
Liège 1897, 2 %	— —	75
Liège 1905, 3 %	91 50	92
Congo loti	— —	[illegible]
CHARBONNAGES		
Amercœur (3 novembre 1909)	— —	—
Anderlues (30 septemb. 1909)	— —	970
Berwiaert (1er avril 1909)	— —	800
Bois-d'Avroy (1er avril 1909)	— —	—
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	—
H.-E. Lambusart (2 nov. 08)	— —	—
Boringage Central (17 oct. 07)	— —	500
Charb. belge (15 avr. 09)	454 —	440
Chevalière à Dour (1er mai, 09)	— —	—
Cie Furstemberg p., 1er mai 09	— —	—
Cie Furstemberg n., 1er mai 09	— —	—
Concorde (1er mai 1909)	— —	—
Couchant du Flénu (1er s. 09)	— —	145
Courcelles Nord (1er mai 09)	— —	—
Espérance B.-F. (2 août 08)	— —	—
Fontaine Lévêque (2 mai 09)	— —	—
Gouffre (14 avril 09)	— —	2400